

Prétendu détournement des fonds : Les faucons cherchent des poux sur la tête chauve de Patrick Muyaya

written by Josephlounda | 03/08/2022



Patrick Muyaya est l'homme à abattre. Son savoir-faire et la confiance qu'il bénéficie auprès du Président de la République, Félix Tshisekedi lui attirent des ennuis. Ses détracteurs, ennemis de la paix et du progrès ne jurent que par son élimination politique et physique.

Dans la soirée du mercredi 27 juillet, dans le but de nuire à sa réputation, ces derniers ont manipulé le sieur Christian TOMALASSA, Caissier de la RTNC 2, qui a largué sur les réseaux sociaux une vidéo devenue virale montrant l'arrivée de fonds publics destinés à la comptabilité du Ministère de la Communication et Médias.

Réagissant à cette machination, le DIRCABA du Ministre Patrick Muayaya a signé un communiqué le jeudi 29 juillet 2022 soulignant le caractère à la fois odieux, diffamatoire et invraisemblable des affirmations qui accompagnent cette vidéo volontairement isolée de tout contexte, en contradiction totale avec la vérité et incompatibles avec l'impératif d'intégrité et de redevabilité auquel le Ministre Muayaya est fermement attaché.

L'enquête judiciaire est en cours, le Cabinet du Ministre de la Communication et Médias rappelle que toute personne qui relayerait des informations fausses sur ce dossier s'expose à des poursuites judiciaires.

Par Joseph Lounda
Le Télégramme du Congo

Ci-dessous le communiqué de presse du Ministère de la Communication et Médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

Il circule depuis ce matin, une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux montrant l'arrivée, dans la soirée du mercredi 27 juillet 2022, de fonds publics destinés à la comptabilité du Ministère de la Communication et Médias.

Le Cabinet du Ministre de la Communication et Médias souligne le caractère à la fois odieux, diffamatoire et invraisemblable des affirmations qui accompagnent cette vidéo volontairement isolée de tout contexte, en contradiction totale avec la vérité et incompatibles avec l'impératif d'intégrité et de redevabilité auquel Son Excellence Monsieur le Ministre est fermement attaché.

Il rappelle par ailleurs que Son Excellence Monsieur le Ministre de la Communication et des Médias partage ses bureaux avec certains services de son Ministère, parmi lesquels un comptable public, chargé de la manipulation des ressources affectées par le Gouvernement à l'un ou l'autre usage, dans le strict respect des procédures et de la réglementation en

vigueur.

Il tient à informer le public que cette vidéo a été filmée par Monsieur Christian TOMALASSA, caissier de la RTNC 2, et diffusée par lui visiblement avec l'intention manifeste de nuire et de porter particulièrement atteinte à l'honneur de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Communication et Médias.

A cet effet, une action disciplinaire a été ouverte à son encontre par sa hiérarchie à la RTNC 2. Aussi, une enquête judiciaire a été initiée par le Procureur de la République Près le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa / Gombe, pour élucider les vrais mobiles de son action et identifier les réseaux nocifs opérant depuis plusieurs mois maintenant et s'employant à saper systématiquement l'action du Gouvernement dans le secteur des médias, en vue de tirer promptement les conséquences qui s'imposent.

Le Cabinet du Ministre de la Communication et Médias se réserve le droit d'user de toutes les voies légales pour mettre fin à cette campagne négative qui vise à briser la dynamique réformatrice portée par Son Excellence Monsieur le Ministre et le décourager dans son élan.

Il rassure l'opinion qu'il s'agit purement et simplement d'une tentative infructueuse de manipulation des émotions de l'opinion à l'aide d'un tissu de mensonges savamment cousu par des officines de toutes natures, derrière qui se cachent des véritables ennemis du changement.

Etant donné que l'enquête judiciaire est en cours, le Cabinet du Ministre de la Communication et Médias rappelle que toute personne qui relayerait des informations fausses sur ce dossier s'expose à des poursuites judiciaires.

Fait à Kinshasa, le 29 juillet 2022

Maître NICO FUTU MAYEMBE

Directeur de Cabinet Adjoint

